



Madame, Monsieur,
Vous êtes candidat(e) aux élections législatives.

Nous sommes les 7 représentants en Isère d'un ensemble de 9 organisations nationales de retraités, syndicats ou associations, qui agissons ensemble depuis 2014 et avons défini en commun un certain nombre de revendications. Nous souhaiterions avoir votre réponse sur celles-ci afin de les faire connaître à nos adhérents et sympathisants. Ceux-ci se sont mobilisés ces derniers mois, comme le 2 décembre 2021, avec une manifestation nationale à Paris de plus de 25 000 personnes ou encore le 24 mars 2022 à travers plus de 28 rassemblements régionaux avec 40 000 manifestantes et manifestants dont 5000 à Lyon

Pouvoir d'achat

Les revenus des retraités « décrochent » de ceux des salariés du fait de la désindexation des pensions par rapport aux salaires mise en place en 1987. C'est ainsi que plus d'un million de retraités sont en dessous du seuil de pauvreté et que trois retraités sur dix perçoivent une pension de droit direct inférieure à 1 000 euros bruts mensuels.

- **Question 1 : Êtes-vous favorable à un retour à l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen ?**

Le Code de la Sécurité sociale (articles L.161-23-1 et L161-25) prévoit l'indexation annuelle des pensions sur l'indice INSEE de l'inflation. Pourtant, depuis 2013, cela n'a pas été le cas, avec des gels ou des sous-revalorisations. Sur cette période, les retraités ont perdu près d'un mois de pension sur une année.

De ce fait, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) indique que le niveau

relatif des pensions par rapport au revenu d'activité va continuer à se dégrader. La pension moyenne brute (1 140 € pour les femmes et 1 920 € pour les hommes) va continuer à diminuer pour atteindre 32 % du salaire brut en 2070.

- **Question 2 : Êtes-vous prêt(e) à prendre des mesures pour un rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2014 et pour éviter que cette dégradation programmée se poursuive ?**

Alors que le candidat Macron de 2017 avait promis aux retraités le maintien de leur pouvoir d'achat, la CSG des retraités a été augmentée de 1,7 point le 1er janvier 2018, soit une hausse de son montant de près de 25 %.

- **Question 3: Êtes-vous favorable à l'annulation de la hausse de la CSG ?**

Êtes-vous pour le retour à une assurance maladie financée exclusivement par les cotisations sociales et l'annulation de toutes les exonérations de cotisations qui ont augmenté de 12 points pendant la pandémie, réduisant d'autant les rentrées de cotisations ?

Santé

Les retraités sont inquiets de la situation du système de santé et en particulier de celle de l'hôpital public : manque d'effectifs, manque de matériels, manque de masques... Il est apparu que, malgré des milliards versés notamment aux laboratoires, le pays est totalement dépendant de firmes étrangères pour se fournir en biens indispensables.

Le nombre de lits supprimés depuis le début du quinquennat se monte à 17 600.

Cette situation fragilise tout le système de santé du pays : fermetures d'hôpitaux, fermetures de maternités, fermetures de services, etc. Tout ceci engendre des déserts médicaux et industriels sur l'ensemble du territoire.

- **Question 4 : Quelles mesures envisagez-vous pour améliorer le système de santé hospitalier public et le faire fonctionner de nouveau correctement ?**

Pour le département de l'Isère : Êtes-vous pour une loi de finances de l'hôpital qui permette le maintien de l'Hôpital SUD à Grenoble, le fonctionnement normal et le maintien des services dans l'ensemble des structures hospitalières du département notamment l'hôpital de Voiron, par la formation et l'embauche des personnels et l'augmentation de leurs rémunérations. Êtes-vous pour le retour du Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble dans le secteur à but non lucratif ?

EHPAD et services d'aide à domicile

Comme de récents scandales l'ont révélé et comme le rapport IGAS-IGF le confirme, la situation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est très grave dans de nombreux établissements. Afin de faire des économies, il a même été suggéré un moratoire sur la création de nouveaux EHPAD publics. Une loi traitant du « grand âge » devait sortir, mais n'a pas été publiée. La situation des services d'aide à domicile n'est pas meilleure : manque de personnel, manque de qualification et manque d'intérêt pour ces professions insuffisamment valorisées. Il est scandaleux que

des groupes privés s'enrichissent sur le dos des seniors. La perte d'autonomie des personnes âgées est d'abord un problème de santé et justifierait donc la création d'un service public financé par l'assurance maladie et non d'une cinquième branche financée par l'impôt.

- **Question 5 : Êtes-vous favorable à la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par l'assurance-maladie ?** Quelles mesures envisagez vous pour sortir ce secteur du privé lucratif qui s'enrichit par la maltraitance des résidents et des personnels ?

Services publics

De nombreux services publics sont fermés, réorganisés sur le territoire depuis plusieurs années, entraînant notamment de nombreux retraités dans des difficultés croissantes afin de répondre à leurs besoins. Le développement tous azimuts du tout numérique au détriment de la proximité et de la présence de salariés de service public formés, accélère ce processus.

- Question 6 : Êtes-vous favorable à la remise en place de services publics de proximité répondant aux besoins de nos concitoyens et plus particulièrement de ceux des retraités confrontés à d'énormes difficultés face aux fermetures de gares et de guichets, de bureaux de poste, de trésorerie et de services administratifs en général ?**

Écoute

Alors qu'ils représentent 17,8 millions de citoyens, les retraités et personnes âgées ne disposent d'aucun interlocuteur de pleine compétence quant à leurs problèmes et difficultés

puisque'il n'y a plus de ministère dédié aux retraités et personnes âgées.

- **Question 7 : Êtes-vous favorable à la création d'un tel ministère ?**

Nous vous remercions, Madame, Monsieur, de votre réponse et nous invitons nos adhérent(e)s à s'adresser à vous dans votre circonscription sur ces points.

Pour les 9 organisations de retraitées et retraités de l'Isère :

CGT USR Isère : Yves RICHARD – usr.cgt.isere@orange.fr

FO retraités 38 : Pascal COSTARELA – udr@fo38.fr

FSU retraités 38 : Jacques AGNES - jacquesagnes2@wanadoo.fr

Solidaires retraités 38 : Laurent MERINDOL – laurentmerindol@yahoo.fr

CFE/CGC retraités 38 : Josiane BAUBE - baube.josiane@orange.fr

FGR 38 : Jacques FOGLIARINI - jacques.fogliarini@wanadoo.fr

LSR Grenoble-Fontaine et environs : Claude BOURCHANIN - lrs.grenoble@gmail.com